

<b>Fiche technique activité</b>		<b>TRA – ACT 351</b> Version n° 2 25/03/2015
Description brève	<b>Production de charbon de bois</b>	
	Description	Code
Lieu	Producteur	PL76
<b>Activité</b>	Production	AC64
Produit	Charbon de bois	PR44
Ag/Au/E	Enregistrement	R
Type de n° Agr/Aut	NA	
Guide autocontrôle	Pas de guide	-
<p>Cette activité se limite au charbon de bois utilisé dans la chaîne alimentaire, notamment celui qui est destiné à la grillade des denrées alimentaires.</p> <p>Charbon de bois : la matière solide résultant de la carbonisation du bois par la combustion lente au-dessus de 380 °C, constituée en ordre principal de matières carbonisées et en ordre accessoire de composants minéraux.</p>		
<p>Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l'<b>activité</b> de la fiche)</p>		
NA.		
<p>Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l'<b>activité</b> de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)</p>		
<p>Transport, réception, manipulation et stockage de matières premières pour la production de charbon de bois</p> <p>Entreposage de charbon de bois pour son propre compte</p> <p>Conditionnement et emballage de charbon de bois pour son propre compte</p> <p>Vente en gros de charbon de bois</p> <p>Transport de charbon de bois pour son propre compte</p> <p>Vente en détail de charbon de bois</p>		
<p>Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l'<b>activité</b> de la fiche et doivent être enregistrées séparément)</p>		
NA.		
<p>Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l'<b>activité</b> de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)</p>		
NA		
<p>Base juridique</p>		
A.R. du 16 janvier 2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire.		
<p>Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)</p>		
NA		
<p>Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut</p>		
NA		
<p>Conditions pour attribuer l'Agr/Aut</p>		
NA		
<p>Informations complémentaires et/ou remarques</p>		
NA		
<p><b>Autocontrôle</b></p>		
-		
<p><b>Financement</b></p>		
Secteur de facturation = non facturable: la contribution AFSCA n'est pas due pour cette activité.		